

# COMMISSION PARITAIRE DE SUIVI

## AGEFOS PME - CGM

DU 12/11/2012

### COMPTE-RENDU

**Présents : 4**

**Collège employeurs : 2**

UNIC René ANELOT  
Pierre MICHAUDEAU

**Collège salariés : 2**

FILPAC CGT Roger LECOMTE  
FO Livre Michel BARRE

**Excusés : 0**

**Assistent à la réunion :**

Directeur Bernard TRICHOT  
Directrice adm. et financière Liliane MEUNIER  
Directeur Service de proximité Philippe ROUSSEL  
Responsable coord. Administrative Mariama BEGUILTE

La séance est ouverte à 10 heures par R. ANELOT, Président de la Commission paritaire de suivi.

En préambule, B. TRICHOT remet en séance une note de la Direction générale AGEFOS PME émise le 7 novembre relative au suivi des engagements Professionnalisation. Cette note fait suite à l'information transmise lors de la précédente commission.

En synthèse, il apparaît que les remontées de l'audit font ressortir une proportion significative de périodes de professionnalisation dont la saisie des engagements a été inappropriée vis-à-vis de l'éligibilité au FPSPP. Dans ce contexte, le Conseil d'administration national du 24 octobre demande l'application des mesures suivantes :

- Périodes de professionnalisation relevant des critères d'éligibilité du FPSPP (150 heures mini et qualifiante, diplômante ou certifiante), possibilité d'engagement sans réserve.
- Périodes de professionnalisation ne relevant pas des critères d'éligibilité du FPSPP, engagement possible à partir du 1<sup>er</sup> janvier, dans la limite d'une enveloppe qui sera communiquée dans le cadre du processus budgétaire.
- Pour traiter les situations spécifiques et les projets très urgents, la Commission professionnalisation attribuera des enveloppes financières répartis comme suit ; 5 M€ pour les branches, 3 M€ pour les régions.

A la lecture de ces informations, la commission prend acte de ces décisions. Afin de ne pas être rupture avec les projets des entreprises et des salariés, la commission convient d'examiner les dossiers préparés pour ce jour avec la possibilité de les engager selon les dispositions du Conseil d'administration national mais aussi dans le cadre des fonds mutualisés du plan de formation,

## **Situation de trésorerie au 31 octobre 2012**

L. MEUNIER procède à la lecture commentée de la situation de la trésorerie arrêtée au 31 octobre 2012 (remis en séance).

Trésorerie au 31/12/2011 (A) : 4 025 510 €

Total des mouvements 2012 (B) : 2 501 516 €

Sous-total trésorerie après affectation charges de fonctionnement A-B) : 6 527 025 €

Disponibilités potentielles au 11 mai 2012 : 2 775 045 €

## **Etats des engagements en Professionnalisation**

M. BEGUILTE présente un état des engagements depuis le 2/10/2012 (documents remis en séance).

### 1 / Période de professionnalisation :

Selon les décisions du CAN et de la CPS du 2/10/2012, aucun dossier n'a été engagé en Période de professionnalisation. Tous les dossiers réceptionnés ont donc été bloqués et seront soumis à l'examen de la commission de ce jour.

### 2 / Contrats de Professionnalisation :

81 contrats de professionnalisation ont été engagés depuis le 2/10/2012.

Au total, ce sont 218 contrats de professionnalisation qui ont été engagés au titre de l'année 2012 :

- 71 contrats relèvent d'entreprises employant moins de 10 salariés, soit 46 % des montants engagés.
- 126 contrats relèvent d'entreprises employant 10 salariés et plus, soit 54 % des montants engagés.

- 26 contrats visent l'obtention d'un CQP, 23 contrats en CDI.

- Répartition contrats/secteur : 80 % imprimerie, 2 % RBD, 8 % Sérigraphie, 15 % Routage, 1 % Autre.

## Examens des dossiers

Voir le tableau des décisions de la commission.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président R. ANELOT remercie les participants et lève la séance à 13h00.

*Adopté le 6 décembre 2012*

**René ANELOT,**

**Président**

**Roger LECOMTE,**

**Vice-Président**